



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
N°1910419041-2025-083-VI-DEL-2025-083-DE  
Date de l'acte administratif : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-083

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 33

**Objet : Projet social Rosa-Parks 2026-2030**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, M. Franck COENNE représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Tarik MEZIANE représenté par M. Grégoire TURLOTTE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Fouad EL M'KHANTER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN

**Le Conseil municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu les circulaires CNAF n°2012-13 du 20 juin 2012 et n°2016-005 du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale,**

**Vu l'agrément centre social accordé par la CAF de l'Essonne au centre social Rosa-Parks pour la période 2021-2025,**

**Vu le nouveau projet social annexé,**

**Vu l'avis de la commission « Politique de la Ville et des Quartiers » en date du 29 septembre 2025,**

**Considérant la volonté de la ville de poursuivre le déploiement des services du centre social Rosa-Parks et la nécessité de solliciter le renouvellement de l'agrément « centre social » pour la période 2026-2030 pour obtenir la participation financière de la CAF de l'Essonne,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve le projet social 2026-2030 du centre social Rosa-Parks en vue du renouvellement de l'agrément "animation globale et coordination (AGC)" et de l'agrément "Animation Collective Familles (ACF)",**
- **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le renouvellement de l'agrément « centre social » Rosa-Parks auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne pour une durée maximale de 5 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions "coordination et animation globale (AGF)" et "animation collective familles (ACF)" à intervenir dans ce cadre avec la CAF de l'Essonne et tous documents afférents à la mise en œuvre du projet social 2026-2030 du centre social Rosa-Parks.**



**Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1ère Adjointe au Maire**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....13 OCT 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.**